

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 4 avril 2023

Sous la présidence de Mme Françoise DOLOZILEK, Maire

Présents : Mmes Marie-Thérèse REUILLÉ et Hélène VAN DER HEIJDEN et MM Julien MERSCHILTZ, Anthony PREAUD, Philippe THIBAUT, Gilles VAN BRUSSEL BELOT et Patrice WAHLEN.

Absente excusée : Mme Morgane FORTIN (pouvoir à Mme Marie-Thérèse REUILLÉ).

M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

**Séance ouverte à 19 h.**

Le dernier compte rendu est lu et approuvé.

**Objet : Approbation du Compte Administratif 2022 (Budget principal),  
Délibération n° 2023/AVRIL/001 :**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Approuvent le Compte Administratif 2022 et reportent le Solde net global de 270 999,17 € sur l'exercice 2023.

**Objet : Approbation du Compte de gestion dressé par la Trésorerie de  
Chablis, budget principal, délibération n° 2023/AVRIL/002 :**

Les membres du Conseil Municipal déclarent que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2022 par la Trésorerie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

**Objet : Affectation du résultat 2022 (budget principal), délibération  
n° 2023/AVRIL/003 :**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Affectent la somme de 172 870,58 € en Section d'Investissement en dépenses au compte 001 et en recettes au compte 1068.

Affectent la somme de 270 999,17 € en Section de Fonctionnement en recettes au compte 002.

**Objet : Vote des taux d'imposition 2023, délibération  
n° 2023/AVRIL/004 :**

Sur proposition de Mme le Maire, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents, décident de **ne pas modifier** les taux d'imposition pour l'année 2023.

**Objet : Taux de provisionnement pour dépréciation de créances, délibération n° 2023/AVRIL/005 :**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Provisionnent la somme de 676 €.

**Objet : Admission en non valeurs, délibération n° 2023/AVRIL/006 :**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Admettent en non-valeur la somme de 160 €.

**Objet : Approbation du budget primitif 2023 (Commune), délibération n° 2023/AVRIL/007 :**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Adoptent le budget primitif pour l'année 2023 qui s'équilibre en Section de Fonctionnement à la somme de 778 480,17 € et en Section d'Investissement à la somme de 979 932,40 €.

**Objet : Fongibilité des crédits, délibération n° 2023/AVRIL/008 :**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décident de surseoir cette année à la possibilité de fongibilité des crédits.

**Objet : Emploi saisonnier, délibération n° 2023/AVRIL/009 :**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Autorisent Mme le Maire à signer une convention avec l'Etat afin de bénéficier d'un Contrat Emploi Compétences.

Décident de recruter M. Julien BERNOT à compter du 11 avril 2023 jusqu'au 10 janvier 2024. M. Julien BERNOT sera rémunéré sur la base du SMIC (correspondant aux trois premiers échelons de l'échelle indiciaire).